

Privilège

ner instruction de reprendre ou rétablir le Budget des dépenses et l'examen des crédits.

[Français]

. . . monsieur le Président, ça presse! Ça presse, parce que ce gouvernement qui est reconnu pour sa tergiversation, pour sa valse hésitation pour bien des sujets, peut attendre trop longtemps. Et je ne ferai qu'une comparaison, je sais que c'est une hypothèse, mais si c'était un gouvernement minoritaire, ce gouvernement-là serait obligé d'aller au peuple là-dessus. Il serait obligé d'aller au peuple là-dessus, parce qu'il aurait perdu la confiance du. . .

M. Barrett: Aujourd'hui!

M. Gauthier: Oui, aujourd'hui! Il devrait aller au peuple aujourd'hui avec cela parce qu'un gouvernement minoritaire, face à une situation comme celle-là, n'aurait pas le choix que d'aller au peuple et de faire reconformer son mandat parce que l'incompétence de ce geste est absolument historique. Or, s'il y a une chose qui reste dans le système parlementaire britannique, c'est qu'on est prêt à payer des taxes mais on veut examiner comment ces taxes sont dépensées. Et c'est de cela dont on parle aujourd'hui. On parle de tout le système d'examen des dépenses gouvernementales, on parle d'un système établi, ordonné, reconnu comme étant un très bon système, qui n'avait jamais été, à mon opinion, selon ma recherche, frustré par un gouvernement aussi incompétent.

Monsieur le Président, je vous soumetts que, premièrement, restaurer la journée d'opposition me semble important; deuxièmement, restaurer les votes. Peut-être que là-dessus je devrais faire quelques commentaires parce que vous avez rendu une décision la semaine passée, nous disant que l'opposition n'avait plus de vote avant la fin de juin. Peut-être que, étant donné que cela sera une nouvelle période, on restaure quelque chose, on renouvelle, on refait, étant donné que cela sera une nouvelle période, le gouvernement devrait être pénalisé et devrait être obligé de voter sur une motion d'opposition du gouvernement qui le blâme pour son incompétence et pour son incapacité de faire fonctionner cette Chambre comme il faut.

Troisièmement, monsieur le Président, je pense que la motion doit être débattue en cette Chambre parce que c'est une motion qui, d'après moi, traite de l'organisation de nos affaires. Et, quatrièmement, je pense que les comités parlementaires qui siègent ne peuvent pas, au-

jourd'hui, considérer les prévisions budgétaires devant eux tant qu'on n'aura pas restauré les subsides.

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, et j'appuie sans réserve les points qu'il a fait valoir dans son excellent exposé.

Comme beaucoup d'autres, j'ai été étonné ce matin de noter qu'il n'y avait pas d'avis de motion dans le *Feuilleton des Avis*. Vendredi ayant été une journée tout à fait gâchée, nous pensons que le gouvernement se préparait peut-être à proroger. Bien sûr, nous reconnaissons que la motion à l'étude a été présentée au début de la session parlementaire, et si le gouvernement avait décidé de renoncer à la motion, cela voulait-il dire qu'il avait l'intention de proroger et de recommencer à zéro? Évidemment, c'eût été le moyen facile de sortir de ce dilemme, mais en supposant que cela ne soit pas le cas, comme les sondages n'accordent que 17 p. 100 des suffrages au gouvernement, nous avons pensé que celui-ci proposerait un avis pour présenter la motion à nouveau.

Mon honorable ami d'Ottawa—Vanier a dit qu'il a fouillé un peu partout pour trouver des précédents, mais sans succès. Tout ce que j'ai pu trouver est dans la quatrième édition de Bourinot, à la page 422, où il est dit:

Si l'ordre de la Chambre de se constituer en comité des subsides devait devenir un «ordre périmé» à la suite d'un «ajournement faute de quorum», il serait nécessaire de reconstituer le comité en donnant avis d'une motion à cet effet. En 1877, le comité aux Communes anglaises a été dissous de cette manière, et le leader du gouvernement a ultérieurement donné avis d'une motion pour le reconstituer dans les termes usuels—«Que la Chambre le. . . se constitue etc.»—

En d'autres mots, c'est en 1877 qu'un tel fiasco s'est produit pour la dernière fois.

Essayons de replacer les choses dans leur contexte. Vendredi, le débat portait sur les crédits, car c'était une journée désignée par le gouvernement à cette fin. Dans le cas des travaux sur les crédits, on s'attend, selon la convention habituelle, à ce que le gouvernement garde un nombre suffisant de députés à la Chambre pour qu'il y ait au moins quorum.

Pendant que des députés avançaient des arguments sur la question que vous venez de trancher, monsieur le Président, concernant l'irrecevabilité du rapport du Comité des finances, les ministériels ont tour à tour pris la